



Une association pour  
**ré-agir** au féminin

*“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”*

*John STUART MILL*

Monsieur Xavier Darcos  
Ministre de l’Education Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris Cedex SP 07

Lyon, le 11 juin 2007

Monsieur le Ministre,

Notre association « *Regards de Femmes* » agit pour l’égalité en droit des femmes et des hommes et pour que, sur le territoire national, toutes les fillettes et femmes aient les mêmes droits, indépendamment de leur appartenance religieuse ou de celle de leur père, frère ou mari.

Nous vous adressons copie d’un courrier adressé à la HALDE, concernant l’Education Nationale.

Comme d’habitude, les principes fondamentaux de notre République concernant la justice semblent avoir été bafoués par cette instance. Nous ignorons qui a siégé lors de cette délibération et quelles compétences concernant la maîtrise des lois de la République sont exigées de ces personnes. Le rôle des séances était-il connu à l’avance et les citoyens pouvaient-ils en avoir connaissance ? Quelle place était accordée au contradictoire ?

Les attaques contre l’école de la République par l’islam politique sont précises depuis 1989. Je vous renvoie à l’analyse géopolitique de Gilles Kepel (Jihad, 2003). Il lie la *fatwa* contre Salman Rushdie, sujet britannique, émise en février 1989 et la première affaire du voile islamique en France, la même année, à la lutte d’influence sur l’islam mondial entre l’ayatollah Khomeini et les Saoudiens. Leurs relais en France, désireux de montrer leur capacité d’occuper les espaces et les esprits, ont utilisé des enfants. Ils ont envoyé des fillettes voilées à l’école de la République, symbole de la laïcité.

Les atermoiements du gouvernement de l’époque, et les dérives tolérées, ont rendu nécessaire le vote d’une loi contre le port des signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires, pour protéger les jeunes filles.

Face à la décision des législateurs, exprimant la volonté populaire et appliquée par l’administration et les juges de la République, en cas de recours, ces mêmes relais utilisent aujourd’hui la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l’égalité. Cette Haute Autorité adopte une délibération légitimant une discrimination sexiste, contraire au principe d’égalité entre les hommes et les femmes !

Nous attendons une prise de position ferme de votre part contre les « recommandations » que vous fait la Halde et vous prions de croire, monsieur le Ministre, en l’expression de notre considération.

Pour le bureau  
Michèle Vianès  
Présidente